



# DÉLIBÉRATION

## du 25 mars 2025

Présents : 23 Excusés : 2 1 pouvoir Absents : / Votants : 24 En exercice : 25	<p><b>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars</b> à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire.</b></p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Laura BRETAUD, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Maria COURTAY, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, Jérôme LECERF, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Sandrine MARTINY, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : M. Frédéric LEGRAS (ayant donné pouvoir à Maria COURTAY), Rosalie OUTIN</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Noëlle BICHON</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 12 mars 2025</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <del>26 MARS 2025</del> Publiée, le <del>8 MARS 2025</del> Notifiée, le	
<b>Délibération n°25.2.09</b>	<b>FINANCES</b> <i>Création Autorisation de Programme / Crédits de paiement – Rénovation Ecole Tanvet (cycle 2 et 3)</i>

Madame Le Maire rappelle la délibération n°24.6.4 du 17/09/2024 approuvant le programme de travaux de rénovation et rénovation énergétique de l'école Hortense Tavet.

Considérant la nécessité de rénover l'Ecole Tanvet – Cycle 2 et 3, la municipalité a lancé une opération de maîtrise d'œuvre, d'études et de travaux.

Le coût global des travaux est évalué à 1 163 300€ TTC.

Le montant global et les crédits de paiements par années sont détaillés ci-dessous, toutes taxes comprises.

N° AP/CP	Intitulé	Montant de l'autorisation de programme	CP 2025 prévisionnels	CP 2026 prévisionnels	CP 2027 prévisionnels
25_02	Rénovation Ecole Tanvet (cycles 2 et 3)	1 163 300 €	234 770 €	532 040 €	396 490 €

Cette AP/CP figurera dans l'opération 25-02 « Rénovation Ecole Tanvet » du budget municipal qu'il convient de créer en tant qu'opération d'équipement budgétaire et niveau de vote.

**Après avoir entendu cet exposé,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2311-3 I ;

**Vu** l'instruction M57 ;

**Considérant** que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP est nécessaire au montage du projet de la réhabilitation de l'Eglise ;

**Considérant** la présentation en commission des finances des 19 février et 5 mars 2025 ;

**Considérant** les documents d'analyse remis aux élus et présentés en séance ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :**

► **AUTORISE** le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP nécessaire au montage du projet de la rénovation de l'Ecole Tanvet ;

► **DECIDE** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs aux travaux de réhabilitation de l'école détaillé dans le tableau ci-dessus ;

► **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2025

**Noëlle BICHON**  
Secrétaire de séance



**Le Maire,**  
**Nadine YOU**

